



RÈGLEMENT du CONCOURS de DESSIN

Article 1 : Date et Lieu

Du 10/07/2024 au 21/07/2024, le site DECATHLON B'TWIN VILLAGE, situé à 4 rue Professeur Langevin 59000 Lille (ci-après désigné le « Site Organisateur ») organise un concours de dessin gratuit sans obligation d'achat.

Article 2 : Modalités du concours

Article 2.1 : Éventuelles restrictions à la participation

Ce concours est ouvert à *toute personne âgée de 0 ans à 16 ans* résidant en France métropolitaine, (ci-après désigné le « Participant »).

Article 2.2 : Participation au concours

Pour participer à ce concours, il suffit que les représentants légaux du Participant déposent le dessin dans l'urne disponible en magasin.

Le concours consiste en une épreuve de dessin qui devra être réalisé dans les conditions suivantes :

- Le dessin devra être réalisé en magasin ou chez soi
- Le dessin devra être réalisé à la main, pas sur ordinateur
- Le dessin devra être réalisé sur l'un des trois modèles disponibles au téléchargement sur le site internet btwin-village.com ou en magasin

Au terme du concours, les dessins seront rendu(e)s au Participant qui en fait la demande à l'accueil du Site Organisateur dans le mois suivant le résultat du concours. Tout dessin non retiré(e) un (1) mois après la fin du concours ne sera pas conservé(e).

Article 2.3 : Détermination des gagnants

Le(s) gagnant(s) sera/seront déterminé(s) par un vote réalisé par trois membres : Alice Dorange, Lucie Petitmangin et Marion Remy qui tireront au sort les trois dessins gagnants le 22/07/2024 à 10h30 selon les critères suivants :

Respect des consignes ci-dessus

Remplissage des informations indiquées en dessous du modèle

- Nom et prénom du représentant légal
- Adresse email du représentant légal
- Prénom de l'enfant

- Âge de l'enfant



En cas d'ex æquo, le Directeur du Site Organisateur votera afin de choisir le dessin gagnant entre les ex æquo.

Article 3 : Dotations

Ce concours est doté comme suivant :

- le gagnant n°1 remportera une carte cadeau DECATHLON d'un montant de 20€
- le gagnant n°2 remportera une carte cadeau DECATHLON d'un montant de 15€
- le gagnant n°3 remportera une carte cadeau DECATHLON d'un montant de 10€

Article 4 : Information des gagnants

Le(s) gagnant(s) sera/seront informé(s) lors du tirage au sort par *téléphone et/ou par e-mail*, le 23 juillet 2024 entre 9h et 19h.

Les lots seront à retirer par les gagnants directement au Site Organisateur.

Article 5 : Retrait des lots

Tout lot non retiré dans le mois suivant le tirage au sort ne sera pas conservé mais le gagnant défaillant pourra obtenir un lot identique en caractéristiques et en prix pendant une durée maximum de deux (2) mois à dater du jour du tirage au sort.

En aucun cas le lot offert ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou faire l'objet d'un remboursement par l'Organisateur ou tout autre magasin DECATHLON. Il est entendu que dans le cas où les représentants du gagnant opèreraient une telle manœuvre, ce dernier perdrait le bénéfice du lot.

En cas de lot attribué à un mineur, le retrait du lot sera possible uniquement si le titulaire de l'autorité parentale du mineur a communiqué une autorisation parentale.

Article 6 : Validité de la participation

Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation et qu'un seul dessin par Participant (même nom, même adresse).

Les bulletins de participation inexacts, incomplets, illisibles, raturés, surchargés ou déposés après la date de fin des inscriptions seront considérés comme nuls et empêcheront la participation du dessin au concours.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement. Le non-respect de ses dispositions entraînera l'exclusion du Participant du concours.



Article 7

Le Site Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 8 : Communication du règlement

Le présent règlement est affiché sur le site et pourra être communiqué gratuitement à l'accueil du Site Organisateur à toute personne en faisant la demande.

Article 9 : Cessions de Droits et utilisation des dessins/photos :

Chaque Participant déclare être l'auteur du dessin pour la participation au concours.

Article 10 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON. Le médiateur droit de la consommation ainsi proposé est CM2C.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.cm2c.fr ;
- ou par voie postale : CM2C - 14 rue Saint Jean, 75017 PARIS

Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par CM2C est la suivante : le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige directement auprès du Service client de DECATHLON, par une réclamation portée par courrier ou courrier électronique selon les modalités suivantes:

Le centre de relation clients peut être joint :

- par téléphone au 09 69 368 369 (coût d'une communication locale depuis un téléphone fixe en France métropolitaine) de 9h à 20h du lundi au samedi, hors jours fériés.

- Par voie postale à l'adresse suivante : Decathlon France – Service clients Decathlon.fr - 4, boulevard de Mons 59665 VILLENEUVE D'ASCQ

Le Participant peut également se rapprocher des Sites Organisateurs pour toute réclamation.



Article 11 : Données personnelles

Article 11.1 : Participation au concours

Dans le cadre de du concours organisé par le Site Organisateur, le Participant peut être amené à communiquer certaines données personnelles que le Site Organisateur aura besoin de traiter pour avertir le Participant en cas de gain. La participation au concours n'entraîne aucune prise de décision - relative aux données à caractère personnel - entièrement automatisée de la part du Site Organisateur. Les données personnelles du Participant restent à l'intérieur de l'UE, où le Site Organisateur met tout en oeuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne. Le destinataire des données est DECATHLON France. Le responsable de traitement des données du Participant est DECATHLON SAS, 4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq.

Le Participant peut consulter et rectifier ses données personnelles. Sous certaines conditions, il peut aussi demander à ce que ses données soient transférées à une autre entité que DECATHLON. Pour ce faire, le Participant peut envoyer un email à cette adresse : VosDonneesPersonnelles@decathlon.com ou contacter le directeur du Site Organisateur. Le Participant peut également avoir plus d'informations sur le site decathlon.com et sur la page données personnelles.

Article 11.2 : Acceptation de la réception d'offres commerciales :

Si l'utilisateur venait à consentir à la réception de communications à vocation commerciale, ce Traitement de données à caractère personnel aura pour finalité la gestion du marketing direct : nom, prénom, e-mail, adresse postale, historique d'achat, sport pratiqué. Les données confiées par les clients au Site Organisateur sont traitées par DECATHLON SE, 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq, 59650. Les données des clients sont destinées à l'équipe de votre magasin de xxxxx, à la direction marketing, la direction commerciale et la direction Informatique de DECATHLON.

Dans le cadre de la gestion du marketing direct, DECATHLON peut effectuer un profilage ou une prise de décision, qui ne peuvent se faire de manière entièrement automatisée.

Cette opération s'effectue seulement après le consentement des clients. DECATHLON met tout en oeuvre pour protéger les données personnelles des clients en suivant la réglementation européenne. Les données sont stockées sur des serveurs. Dans ce cadre, elles peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Les données des clients seront supprimées dans un délai maximum de trois (3) ans après le dernier contact.